

LA CHAPELLE SUR OUDON



GERMAIN PASSELANDE
Maire de la commune déléguée
de La Chapelle sur Oudon

L'année 2019 se termine pour La Chapelle sur Oudon. Une année très calme.

Les entretiens habituels (fleurissement environnement, voirie et bâtiments) ont été réalisés, je pense, correctement par les services de la commune nouvelle. La charge du service bâtiments était très importante et pour répondre à des demandes urgentes, les travaux de l'église ont été décalés et sont maintenant planifiés début 2020. Ils dureront plusieurs mois. Pendant ce temps, pour la sécurité des lieux, l'accès à l'église se fera par la porte principale. Les emplacements de stationnement des véhicules seront réduits

autour de l'église et place Saint-Martin. Les utilisateurs devront garer leurs véhicules au parking de la salle des fêtes ou au parking de la pétanque. Je remercie les utilisateurs d'accepter ces contraintes.

Pour le lotissement ECOBU, une seule vente de terrain en 2019. Nous souhaitons le réveil du marché et nous étudions avec ALTER comment améliorer les points noirs de la voirie provisoire de ce lotissement. Nous réfléchissons aussi à l'aménagement de la placette.

Pour la fibre optique, les travaux sont planifiés en 2020 avec raccordement des particuliers en 2021. Pour la campagne, cette fibre sera fixée sur les poteaux téléphoniques installés. Il est demandé aux propriétaires et aux riverains de respecter la taille des arbres et des haies sinon les raccordements ne seront pas possibles pour l'ensemble du réseau.

En cette fin d'année, le conseil communal vous souhaite de très bonnes fêtes et vous donne rendez-vous le dimanche 12 janvier 2020 à 11 heures à la salle des fêtes pour les vœux. Un bouquet sera offert aux mamans de l'année 2019.

Mairie - 1 place Saint Martin - Contact : 02 41 92 25 45 / lachapellesuroudon@segreenanjoubleu.fr

La mairie est ouverte le lundi de 9h à 12h, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30.



COMITÉ DES FÊTES

Président: Patrick Buron - Tél. : 02 41 92 36 16

Cette année suite à la mise en sommeil de la section locale de "Familles rurales" et de l'arrêt définitif du "Club de l'amitié", le comité des fêtes a intégré dans ses activités quelques-unes de celles qui étaient auparavant gérées par les autres associations de la commune.

Ainsi, grâce à cette reprise d'activités, les aînés de la commune peuvent continuer à se retrouver deux fois par mois à la salle polyvalente autour de jeux de société et surtout de jeux de cartes.

Parmi les autres activités désormais prises en charge par le comité des fêtes, se trouvent deux activités récurrentes tout au long de l'année, la dispense bimensuelle de cours de coutures (entre 10 et 12 cours en fonction du calendrier, 11 cours prévus pour l'année 2019/2020) ainsi que des séances hebdomadaires d'initiation au pilates (30 séances).

Par ailleurs, le comité des fêtes a bien évidemment continué d'organiser ses événements traditionnels.

- Le dimanche 28 avril s'est tenu le **quatrième "Bike and Run"**. Cette année encore deux longueurs de parcours, 10 ou 15 km, étaient proposées en effectuant deux ou trois tours d'une boucle initiale de 5 kilomètres. Vingt-neuf équipes se sont présentées sur la ligne de départ afin de parcourir la campagne et les sous-bois chapellois. Cette année, comme les précédentes, chaque concurrent est reparti, récompensé pour sa participation, avec un lot attribué par tirage au sort.

- Le samedi 29 juin, c'est sous épisode caniculaire que la **randonnée pédestre de la "Basse-Côte"** s'est déroulée sur des parcours au choix de 8,5, 10,5 ou 13 kilomètres. Cette année, suite aux particularités de la météo des points de ravitaillement en eau ont été rajoutés afin de désaltérer suffisamment les courageux marcheurs. Comme à chaque fois, le départ a été donné officiellement à 18 heures depuis l'hippodrome de la Lorie. Mais, la randonnée n'étant en rien une compétition, certains randonneurs, à cause de la chaleur, ont préféré retarder leur mise en marche. Et c'est ainsi que le départ des randonneurs s'est échelonné sur plus d'une heure. Après la marche le comité des fêtes a offert l'apéritif avant que les familles et les groupes d'amis puissent se mettre à table et s'y faire servir de savoureuses basses-côtes grillées.



- C'est suite à un curieux "concours" de circonstances de calendrier, que dès le lendemain dimanche 30 juin, le comité des fêtes a organisé son **concours de pétanque** à la mêlée tournante sur le terrain de la commune. Divers lots ont été remis aux quarts, aux demis et bien évidemment aux finalistes.

- Le samedi 12 octobre le comité des fêtes a organisé le **repas "Choucroute"** qui a été suivie d'une soirée dansante

- L'après-midi du 26 octobre un **concours de "Belote sans annonce"** s'est tenu dans la salle des fêtes communale. Les meilleures équipes sont reparties avec notamment des lots de viande.

- Pour les enfants de la commune un **goûter de Noël** a été organisé le 8 décembre.